Image not found or type unknown

devenir chef de projet sans diplômes

Par **LucasF**, le **02/07/2022** à **20:19**

Bonjour, étant intéresser par le métier de chef de projet mais n'ayant aucun d*iplomes j'aimerais savoir si je pourrai atteindre mes objectifs en passant par des formations et sans avoir les diplomes adequates, vos réponses me seront d'une grande aide! Merci d'avance !*

Par **Marck.ESP**, le **03/07/2022** à **08:12**

Bonjour

Vous êtes ici sur un forum juridique, il est difficile de s'exprimer sur ce plan. Sans connaître votre cursus, si vous n'êtes pas ingénieur à la base, ou professionnel en formation, il sera peut-être difficile de trouver une université qui vous acceptera en master.

Par **youris**, le **03/07/2022** à **10:01**

bonjour,

de plus en plus d'universités proposent des formations à distance qui permettent d'obtenir des diplômes reconnus par l'état.

salutations

Par **Visiteur**, le **03/07/2022** à **11:37**

Bonjour,

Il y a aussi des formations en alternance dans un certain nombre de grandes entreprises ou sociétés de service.

Par **janus2fr**, le **03/07/2022** à **13:59**

Bonjour,

Il y a les professions pour lesquelles un diplome est exigé et celles pour lesquelles aucun diplome n'est légalement exigé. Celle de "chef de projet", qui est de plus très vaste, ne nécessite légalement pas de diplome précis.

Donc si vous trouvez un employeur qui veut bien vous confier ce poste, l'absence de diplome ne peut constituer un frein.

D'ailleurs, bien souvent, les employeurs mettent l'expérience très en avant des diplomes.

Par **Marck.ESP**, le **03/07/2022** à **14:23**

Effectivement Janus, mais cela dépend aussi du domaines d'activité et il doit pas être facile à trouver en employeur qui prend ce risque.

L'entreprise peut aussi "coacher" via une formations en alternance.

Concernant les formations

https://competences.afnor.org/recherche?rech=CHEFDEPROJET

Par **LucasF**, le **05/07/2022** à **20:02**

Merci à tous pour vos messages ils m'ont été d'une grande utilitée, je vous souhaite & tous une bonne continuation merci encore.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés